
études et analyses

Août 2013

N°44

Retraites : les sept erreurs du projet socialiste

La loi du 9 novembre 2010 avait prévu, dans son article 16, la mise en route au premier semestre 2013 d'une grande réflexion nationale ouvrant des pistes de réforme en profondeur de notre système de retraite. Cette réflexion a été confisquée et la réforme systémique qu'elle laissait espérer est repoussée sine die, comme le montre le projet de réforme publié par le Parti socialiste, dans la ligne du rapport Moreau.

L'Association Sauvegarde Retraites expose dans la présente étude sept erreurs majeures de ce projet socialiste, qui réduisent la réforme annoncée à une impasse.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1 – LA LOI OCCULTÉE

2 – LA FAUSSE QUERELLE

3 – UNE APPROCHE SCHIZOPHRÈNE

4 – L'AMNÉSIE HISTORIQUE

5 – LES JEUNES DUPÉS

6 – LES RETRAITÉS ABUSÉS

7 – SACRIFIER LES RETRAITES POUR SAUVER LE SYSTÈME

CONCLUSION

INTRODUCTION

Dans la foulée du rapport Moreau sur les retraites, le Parti socialiste publie son programme pour « Consolider et rendre plus juste notre système de retraites »... Mais entre l'aveuglement idéologique, les erreurs techniques et la désinformation, le projet est cousu d'erreurs et, surtout, n'apporte pas de solutions crédibles aux problèmes qui se posent réellement : faillite partielle et iniquités criantes.

Levons d'emblée tout malentendu. Le PS ne répond en rien au défi des retraites parce que son approche du problème est étroite, bornée et ses solutions sans imagination. Pourtant, il n'y a pas de fatalité. En Suède et en Italie, les socialistes ont su mener une politique constructive des retraites et ont apporté leur pierre à l'édifice lors des grandes réformes structurelles engagées. Et, en Allemagne, la politique de la coalition rouge-verte du chancelier Schröder a été décisive et innovante au début des années 2000. Mais, en France, nos politiques semblent malheureusement toujours dépassés par le problème des retraites.

A vrai dire, il y a davantage que sept erreurs dans ce projet... Mais à quoi bon s'acharner ? Nous en avons sélectionné sept, différentes mais assez stupéfiantes, qui en disent long sur les carences sociales du parti au pouvoir. Jugez-en vous-même.

*Le projet
socialiste
n'apporte pas
de solutions
crédibles
aux problèmes
qui se posent
réellement.*

1 – LA LOI OCCULTÉE

Le projet du PS prétend que la loi Woerth (9 novembre 2010) a été présentée par le législateur comme apportant une solution pérenne aux graves déséquilibres qui frappent les régimes de retraites. Mais, en réalité, l'article 16 de cette loi prévoyait explicitement, au premier semestre 2013, une « réflexion nationale » pour une « réforme systémique ». Cela signifie que le législateur, conscient de l'insuffisance de sa réforme, avait programmé l'étape suivante, à savoir une remise à plat des systèmes de retraite dès 2013 pour, à terme, assurer leur équilibre financier.

Il avait donc bien conscience que la réforme 2010 n'était qu'un colmatage de plus. A l'époque, on pouvait le lui reprocher, ce que n'avait pas manqué de faire Sauvegarde Retraites. Pour autant, affirmer et répéter que cette réforme se présentait comme étant la dernière est donc FAUX.

Au surplus, le gouvernement actuel n'a pas appliqué cet article 16 de la loi Woerth... Le débat national a été galvaudé – confisqué au sein de la commission Moreau par une poignée de fonctionnaires tous affiliés à des régimes spéciaux. Et avant même d'avoir entamé ses travaux, cette même commission a exclu, au mois de février dernier, tout projet de réforme de fond.

Engagée sur de telles bases, nul besoin d'être un grand économiste pour prévoir que la nouvelle réforme qui se dessine ne sera pas non plus la dernière !

Rappel : article 16 de la loi « Woerth » du 9 novembre 2010

« I. — A compter du premier semestre 2013, le Comité de pilotage des régimes de retraite organise une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une **réforme systémique** de la prise en charge collective du risque vieillesse.

Parmi les thèmes de cette réflexion, figurent :

1° Les conditions d'une plus grande équité entre les régimes de retraite légalement obligatoires ;

2° Les conditions de mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels, dans le respect du principe de répartition au cœur du pacte social qui unit les générations ;

3° Les moyens de faciliter le libre choix par les assurés du moment et des conditions de leur cessation d'activité. »

Le « débat national » a été confisqué au sein de la commission Moreau par une poignée de fonctionnaires tous affiliés à des régimes spéciaux.

2 – LA FAUSSE QUERELLE

Le PS ressasse toujours cette même rengaine qui consiste à opposer répartition et capitalisation. La répartition serait le « dieu infiniment bon », garant de la justice et de la solidarité. A l'inverse, la capitalisation serait le diable, égoïste et inégalitaire. Au-delà du fait que chez les experts de la retraite, cette opposition est dépassée depuis les années 1990, cette présentation est erronée.

En effet, un régime en répartition peut très bien être injuste. C'est le cas, en particulier, lorsqu'un régime est géré sans calculs actuariels rigoureux et qu'il promet des rendements ou des niveaux de prestations excessifs par rapport aux cotisations qu'il peut prélever sur la masse des cotisants, compte tenu des perspectives démographiques du secteur professionnel qu'il est censé couvrir. Un exemple caractéristique est celui du régime ASV des médecins. Dans ce régime en répartition, le rendement était de 55 % au début des années 1980. Ultra généreux, il permettait à un médecin de récupérer en prestations l'équivalent de l'intégralité des cotisations qu'il avait versées durant son activité au bout de seulement huit mois de retraite. Depuis, le rendement n'a cessé de chuter malgré des hausses régulières de cotisations. Aujourd'hui, il est proche de 10 % – c'est-à-dire cinq fois moins généreux ! – et la caisse des médecins de France (CARMF) prévoit qu'il sera de 3,65 % en 2030. Le déséquilibre est tel qu'il est difficile, dans ces conditions, de prétendre que le régime ASV repose sur la solidarité intergénérationnelle. En tout cas, il sera difficile d'en convaincre les jeunes médecins...

La répartition est injuste, également, lorsque dans le cadre de la « compensation », des régimes sont contraints d'en subventionner d'autres qui sont bien plus généreux. Cette fois, c'est la solidarité intragénérationnelle qui est bafouée.

Par ailleurs, un régime par capitalisation peut très bien être géré selon un principe de solidarité. Il suffit simplement que les risques soient mutualisés. Un exemple-type est celui du régime additionnel de la fonction publique (RAFP) qui fonctionne en capitalisation collective. Dans ce régime, les risques sont entièrement répartis et partagés entre l'ensemble des affiliés. Evidemment, là où le RAFP n'est pas très « solidaire », c'est qu'il est égoïstement réservé aux seuls fonctionnaires... Mais cela n'a rien à voir avec son mode de gestion : répartition ou capitalisation.

Un régime par capitalisation peut être géré selon un principe de solidarité : il suffit que les risques soient mutualisés.

3 – UNE APPROCHE SCHIZOPHRÈNE

Le programme du PS dénigre la capitalisation et fustige l'ancien gouvernement qui aurait voulu « stimuler la logique de capitalisation » au détriment de la répartition. Pour autant, quelques lignes plus loin, l'argumentaire se retourne... Il est fait grief à l'ancien gouvernement d'avoir siphonné le Fonds de réserve des retraites (FRR), instauré sous le gouvernement Jospin en 1999 pour amortir le choc démographique entre 2020 et 2035, période où son impact sera le plus fort.

Incontestablement, le « siphonnage » du FRR dans le cadre de la réforme « Woerth » de 2010 est condamnable. L'opération a consisté à « casser la tirelire » dix ans avant la date prévue et à hypothéquer un peu plus l'avenir de nos retraites. Pour autant, le FRR est une structure totalement dédiée à la capitalisation. Et pas n'importe quelle capitalisation... A l'origine, il était prévu que ce fonds cumule 150 milliards d'euros de réserve intégralement investis sur les marchés ! 150 milliards d'euros, c'est trois fois le budget de l'Education nationale et près de la moitié du budget de l'Etat (hors intérêts de la dette)... Le FRR était programmé pour devenir le n°1 des fonds de capitalisation français. Or, en le siphonnant, le gouvernement précédent n'a fait que transformer l'épargne – donc la capitalisation – en répartition.

En somme, le PS dénigre la capitalisation alors que c'est lui qui a créé le FRR lorsqu'il était au pouvoir en 1999. Puis il prétend que le gouvernement précédent aurait favorisé la capitalisation alors que ce dernier a, au contraire, eu la faiblesse de liquider le FRR pour répartir ses réserves prématurément. Bref, même un bénédictin n'y retrouverait pas son latin !

*Le FRR
était programmé
pour devenir
le n°1 des fonds
de capitalisation
français.
En le siphonnant,
le précédent
gouvernement
a transformé
l'épargne en
répartition.*

4 – L'AMNÉSIE HISTORIQUE

Ultime argument émotionnel pour neutraliser l'impact de la prochaine réforme, le projet PS rappelle solennellement – comme de plus en plus de documents politiques... – que le système de retraite par répartition est « un fondement de notre République et du pacte social issu du Conseil national de la Résistance ». Dans ces conditions, quel hérétique oserait réformer cette institution ainsi sacralisée ?

Or cette assertion est encore fautive. Elle balaie d'un revers de main des pans importants de l'histoire sociale. En réalité, l'histoire des retraites est extrêmement riche et de grands principes toujours en vigueur aujourd'hui – et auxquels le PS semble particulièrement attaché... – prennent leur racine bien avant la Libération et pas forcément dans un terreau républicain. En voici au moins deux :

- 1853 : une loi impériale crée le régime spécial des fonctionnaires.
La Cour des comptes, dans son rapport d'avril 2003 sur les pensions des fonctionnaires civils de l'Etat, rappelle que le régime spécial des fonctionnaires a été unifié par la loi du 9 juin 1853 et que les règles édictées par cette loi « *fondent encore aujourd'hui le régime* ». En clair, l'empereur Napoléon III a instauré ce régime de retraite, un peu plus d'un an après son coup d'Etat, pour s'attacher définitivement la fidélité de son administration.
- 1941 : la loi consacre le principe de la répartition pour le régime général des salariés.
Le régime de retraite de base des salariés, également appelé « régime général », n'est pas né en 1945. Sa genèse remonte à la loi « Viviani » du 5 janvier 1910 et l'un de ses principaux promoteurs a été Léon Bourgeois, père du solidarisme. Difficile d'application, et se limitant aux seuls salariés aux faibles revenus, cette loi a été renforcée et étendue par les lois « Laval » du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930. Le principe de gestion était essentiellement celui de la capitalisation mais un basculement vers la répartition a été réalisé dans le cadre de l'adoption, sous le régime de Vichy, de la loi « Belin » du 14 mars 1941.

Certes, il ne faut pas nier l'importance des ordonnances de 1945 dans la construction du système de retraite français. Il s'agit effectivement de textes majeurs qui tendent à généraliser les systèmes de retraite obligatoire. Mais ils ne constituent pas pour autant l'alpha et l'oméga de l'histoire des retraites en France. Cette histoire a ses racines sous l'Ancien régime. Puis les régimes de retraite se développent tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, jusqu'à aujourd'hui, sans discontinuité.

Depuis vingt ans, les gouvernements tentent de réformer le système de retraite français. Mais pour mener à bien ces réformes, ne faudrait-il pas savoir d'où vient ce système et ce qu'il est ?

*L'histoire
des retraites
a ses racines sous
l'Ancien Régime
et les régimes
se sont
développés
au long des
XIX^{ème} et XX^{ème}
siècles.*

5 – LES JEUNES DUPÉS

Le projet du PS paraît très sensible à la cause des jeunes. Il faut les « rassurer » et leur « faire des promesses », l'objectif étant de leur donner confiance dans le système actuel et de leur faire miroiter une meilleure retraite contre une énième hausse des cotisations... L'escroc international Bernard Madoff n'en disait pas moins aux prochaines victimes de sa prédation !

Ainsi, après avoir certifié aux jeunes que le système actuel était le meilleur qui puisse leur garantir une retraite dans quelques décennies, le projet socialiste leur prépare une nouvelle hausse de cotisation, c'est-à-dire une baisse de leurs salaires nets (du moins pour ceux qui en ont un...).

Demain, ces mêmes jeunes devront payer la dette publique (1 900 milliards d'euros) et ses intérêts (50 milliards d'euros par an), la retraite de leurs parents et la dépendance de leurs grands-parents. Est-ce cela, la solidarité intergénérationnelle ?

Dès juillet 2012, le nouveau gouvernement a augmenté les cotisations retraite. Désormais, un salarié du privé cotise pas moins de 27 % de ses revenus pour la retraite. Cette politique du « toujours plus de prélèvements » est en décalage total avec ce qui se pratique chez nos voisins. Dans le système de retraite suédois, les cotisations obligatoires pour la répartition sont limitées à 16,5 % des revenus. En Allemagne, la loi prévoit également un plafond à 20 %. Pourquoi ? Au nom de l'équité intergénérationnelle, précisément !

Plus de cotisations sociales, c'est moins d'embauches pour les jeunes et plus de chômage... Et plus de chômage, c'est moins de recettes pour les caisses de retraite. Un vrai jeu de dupes !

***Un salarié
du privé
cotise 27 %
de ses revenus
pour la retraite.
En Suède, les
cotisations
obligatoires pour
la répartition
sont limitées
à 16,5 %.***

6 – LES RETRAITÉS ABUSÉS

Et ce n'est pas tout... Toujours au nom de la solidarité, les retraités sont également appelés à mettre la main à la poche. Officiellement, il est hors de question de baisser les pensions. En revanche, il faut coûte que coûte augmenter les prélèvements sur les pensions... Appréciez la nuance !

Pour « financer la répartition », le PS préconise donc « une contribution des retraités ». Jusqu'ici, la répartition consistait à prélever sur les actifs pour payer les retraités... Désormais, c'est prélever sur les retraités pour financer... les retraités ! A quand un prix Nobel d'économie pour la rue Solferino ?

Jusqu'ici la répartition consistait à prélever sur les actifs pour payer les retraités. Désormais, c'est prélever les retraités pour financer... les retraités !

7 – SACRIFIER LES RETRAITES POUR SAUVER LE SYSTÈME

Baisse des salaires *via* une nouvelle hausse des cotisations, baisse des retraites *via* une hausse de la fiscalité, nouvelle augmentation de la durée d'activité (à partir de 2020)... La réforme proposée par le PS s'inscrit dans la droite ligne des réformes précédentes : de moins en moins de liberté pour les affiliés, contraints à de nouveaux efforts. Cela revient, en somme, à sacrifier les retraites pour sauver le système.

Certes, le défi des retraites est important et il n'existe pas de solutions miraculeuses. Mais pourquoi ajouter des contraintes aux lourds sacrifices déjà exigés ?

Ce qui est frappant lorsque l'on compare les grandes réformes engagées dans les pays voisins et les successions d'ajustements apportés aux régimes de retraite français, c'est la place qui est faite aux affiliés. En Suède, en Italie, ou encore en Allemagne, ils ont été placés au cœur des réformes, les structures ayant été assouplies et modernisées pour mieux répondre aux attentes de chacun. Il en ressort une plus grande liberté de choix, des régimes plus équitables et structurellement équilibrés.

En France, il suffit de lire les rapports officiels et les programmes politiques pour constater que la priorité n'est pas tant de sauver les retraites ou de préserver les droits et libertés de chacun que de « sauver le système ». A cette fin, ce dernier est très exagérément idéalisé alors qu'il est ultra-complexe, source d'iniquités profondes et structurellement déficitaire. En somme, les régimes sont sanctuarisés avec tous leurs défauts et c'est aux affiliés, cotisants et retraités, de se sacrifier pour assurer la survie des technostructures. Comme dans toutes les dérives socialistes, ce n'est plus l'administration qui est au service des administrés mais plutôt l'inverse... C'est toute l'approche de notre système de retraite qui est donc à repenser.

*En France,
la priorité
n'est pas tant de
sauver les
retraites
ou de préserver
les droits et
libertés
de chacun
que de « sauver le
système ».*

CONCLUSION

Pour conclure, nous serions tentés de pointer une... huitième erreur, celle-ci par omission ! Elle est pourtant si évidente qu'il est impossible de la passer sous silence : le projet socialiste ne dit pas un mot de la principale injustice qui caractérise le système de retraite français : la criante différence de traitement entre, d'une part, les personnels du secteur public, fonctionnaires et agents des entreprises publiques, bénéficiant de régimes spéciaux très avantageux et dont les rendements sont garantis par l'Etat, et, d'autre part, les retraités du secteur privé, dont les pensions ne cessent de s'éroder.

Une véritable réforme des retraites ne pourra pas faire l'impasse sur la recherche de l'équité entre le public et le privé. Nous en sommes loin. Depuis vingt ans, les réformes de surface se suivent à intervalles de plus en plus court, sans remédier aux problèmes qui minent le système de retraite français. Le projet socialiste, tel qu'il se dessine, ne sera qu'un cataplasme de plus sur cet organisme malade, un simple ajustement qui succèdera aux précédents. D'ici deux ou trois ans, la dure réalité budgétaire contraindra nos gouvernants à procéder à une nouvelle réforme.

Le mieux serait de mettre en place une vraie réforme de fond sans plus attendre, en appliquant l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010 – avec un semestre de retard « seulement ». Il suffit d'en avoir la volonté et le courage politiques... À différer l'inéluctable, au contraire, on laisse les difficultés s'aggraver et les remèdes seront, in fine, plus douloureux.

*Une véritable
réforme
des retraites
ne pourra pas
faire l'impasse
sur la recherche
de l'équité
entre le public
et le privé.*

SAUVEGARDE RETRAITES

Créée en janvier 1999 par un ingénieur agronome à la retraite, l'Association Sauvegarde Retraites est un groupe de pression qui mène son combat pour que soit instaurée une véritable équité entre tous les régimes de retraite, notamment entre ceux des secteurs privé et public.

L'association regroupe aujourd'hui plus de **103 000** membres qui, par leurs dons, financent ses actions. Afin de préserver sa totale indépendance, elle s'interdit de demander la moindre subvention.

Ses moyens d'action sont divers : pétitions, sensibilisation de la presse et des élus, publications, etc...

Contact : Marie-Laure DUFRECHE, Déléguée Générale

Tél. : 01 43 29 14 41 - Fax. : 01 43 29 14 64

Site Internet : www.sauvegarde-retraites.org

A VOTRE DISPOSITION, FRAIS DE PORT COMPRIS

Nos Publications

- « Retraites : Le désastre annoncé » de Jean Jacques Walter..... 10 €
- « Retraites : Non aux fausses réformes » de Jacques Bourdu..... 10 €
- « Le nouveau livre noir des retraites » de Denis Even..... 12 €
- « Sauver les retraites ? La pauvre loi du 21 août 2003 » de Jacques Bichot..... 10 €
- « Retraites : les privilèges de la fonction publique » de Pierre-Edouard DU CRAY..... 12 €
- « Retraites : le dictionnaire de la réforme » de Jacques Bichot..... 24 €

Nos dernières études moyennant 3 timbres à l'unité (tarif lettre en vigueur)

- Etudes et analyses N°17 : « NBI : un nouveau régime spécial »
- Etudes et analyses N°18 : « Réforme des retraites : le plus dur reste à faire »
- Etudes et analyses N°19 : « Retraite anticipée : le cas des fonctionnaires parents de trois enfants »
- Etudes et analyses N°20 : « Retraite : la capitalisation réservée aux fonctionnaires »
- Etudes et analyses N°21 : « La fausse réforme des régimes spéciaux : le cas d'EDF et de GDF »
- Etudes et analyses N°22 : « Retraite des députés : la « Rolls » des régimes spéciaux »
- Etudes et analyses N°23 : « Des réformes coûteuses en matière de retraite : le cas des IEG »
- Etudes et analyses N°24 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations »
- Etudes et analyses N°25 : « Pension de réversion : les inégalités public – privé persistent »
- Etudes et analyses N°26 : « L'ASV, un régime spécial en perdition »
- Etudes et analyses N°27 : « Les retraites de nababs des hauts fonctionnaires européens »
- Etudes et analyses N°28 : « Les fonds de pension ont encore de l'avenir ! »
- Etudes et analyses N°29 : « Les grands avantages retraite de la fonction publique »
- Etudes et analyses N°30 : « La vérité sur la retraite des sénateurs »
- Etudes et analyses N°31 : « AGIRC – ARRCO : main basse sur nos retraites »
- Etudes et analyses N°32 : « Retraite du CES : un régime spécial calqué sur celui des parlementaires »
- Etudes et analyses N°33 : « Pour sauver nos retraites, une vraie réforme »
- Etudes et analyses N°34 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations » (II)
- Etudes et analyses N°35 : « Les incroyables passe-droits des élus parisiens en retraite »
- Etudes et analyses N°36 : « Retraite des fonctionnaires : en finir avec les idées reçues »
- Etudes et analyses N°37 : « La retraite par répartition aux Etats-Unis : une inconnue « very exciting » »
- Etudes et analyses N°38 : « Retraite des fonctionnaires : l'Etat hors-la-loi »
- Etudes et analyses N°39 : « TITANIC DEBT Dettes publiques : n'oublions pas les engagements retraite »
- Etudes et analyses N°41 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations » (III)
- Etudes et analyses N°42 : « Les retraites en Allemagne... »
- Etudes et analyses N°43 : « Régimes spéciaux, combien ça coûte encore ? »

Les opinions exprimées dans les publications de Sauvegarde Retraites sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Association.